

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 novembre 2010 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Était également présente :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*

### **NO. 9358-11-10** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en conservant la mention « affaires nouvelles ».

### **NO. 9359-11-10** **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 5 novembre 2010.

#### **Procès-verbal transmis :**

- Assemblée extraordinaire du lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

### **NO. 9360-11-10** **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2010**

Les comptes à payer du mois d'octobre 2010 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 725 438,96 \$, certificat de crédit no. 10-11-0661 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

### **NO. 9361-11-10** **OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

---

- |  |           |
|--|-----------|
| • Association des personnes handicapées de Charlevoix<br><i>Fête de Noël</i> | 100.00 \$ |
| • Centraide<br><i>Aide financière</i>  | 50.00 \$  |
| • La Guignolée<br><i>Aide financière</i>                                     | 50.00 \$  |
| • Opération Nez-Rouge<br><i>Aide financière</i>                              | 50.00 \$  |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

**NO. 9362-11-10**

### **RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CLERMONT**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le Conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le rapport sur la situation financière de la Ville de Clermont en date du 8 novembre 2010, préparé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire.

### ***RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CLERMONT***

***présenté par monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon  
lors de l'assemblée ordinaire  
du lundi 8 novembre 2010***

---

**Madame et Messieurs les membres du conseil municipal  
de la Ville de Clermont,**

**Chers concitoyennes et concitoyens,**

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec et cela au moins quatre semaines avant le dépôt des prévisions budgétaires, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de l'année en cours.

Dans le rapport qui vous est soumis, j'aborderai les points suivants :

1. les états financiers de 2009
2. le rapport des vérificateurs
3. les projections sur l'exercice en cours
4. les réalisations générales au cours du présent exercice
5. les orientations générales du prochain budget

### **1. LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009**

---

#### **Revenus et dépenses**

Les états financiers au 31 décembre 2009 révèlent un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 547 526 \$.

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010

### La dette à long terme

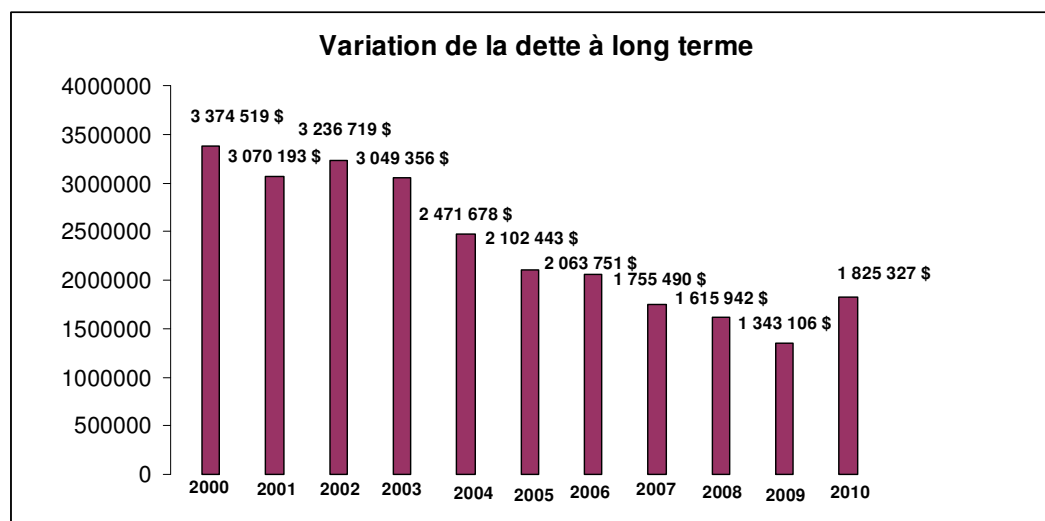
Au 31 décembre 2009, la dette à long terme était de 1 328 508 \$. En cours d'exercice 2010, nous aurons effectué des remboursements en capital totalisant 221 581 \$. Le remboursement total en capital et intérêt pour l'année 2010 sera de 294 455 \$ ce qui représente 7,63 % de nos dépenses estimées pour l'année.

Nous avons effectué en cours d'année deux nouveaux financements, soit l'un de 385 400 \$ relatif au camion incendie et à divers équipements et machineries et un second de 333 000 \$ pour des travaux d'infrastructures dans le développement domiciliaire ainsi que dans le Parc Industriel.

La dette à long terme au 31 décembre 2010 devrait donc s'élever à 1 825 327 \$. Cependant, en normes comptables, il nous faut ajouter à notre dette municipale nos obligations à l'égard de la MRC qui s'élève à 1 161 973 \$.

Notre taux d'endettement total par rapport au rôle foncier est donc le suivant :

		<b>% Ville seulement</b>	<b>% Ville –MRC</b>
<b>Rôle imposable au 30-09-10</b>	<b>183 576 300 \$</b>	<b>0,99 %</b>	<b>1,62 %</b>
<b>Rôle total</b>	<b>201 918 600 \$</b>	<b>0,90 %</b>	<b>1,47 %</b>



## 2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La firme Benoit Côté, comptable agréé a procédé à la vérification des états financiers présentés au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et sur lesquels il a exprimé une opinion sans restriction aux membres du conseil le 28 janvier 2010. La vérification a englobé les états financiers condensés et ses annexes.

## 3. LES PROJECTIONS SUR L'EXERCICE EN COURS

Le budget équilibré pour l'année en cours prévoyait des revenus et dépenses au montant de 3 906 700 \$. Les estimations en date du 8 novembre nous permettent d'anticiper un surplus d'opération d'environ 534 439 \$.

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010

---

### Variation du surplus accumulé

**Surplus au 31-12-09 (Solde B.V.)** **949 538 \$**

#### Dépenses passées à même le surplus

Rénovation vieilles rues ( <i>rue du Plateau et Bellevue</i> )	162 000 \$
Machinerie et véhicules ( <i>Achat d'une rétrocaveuse</i> )	95 469 \$
Informatique ( <i>Logiciel Activitek</i> )	11 748 \$
Jeux d'eau	112 364 \$
Chalet des Sports ( <i>Réno. intérieures et extérieures</i> )	78 221 \$
Caméra Berges	6 891 \$
Téléphonie IP	3 325 \$
	<hr/>
	<b>470 018 \$</b>

#### Dépenses à venir à même le surplus

Jeux d'eau	12 636 \$
Machinerie et véhicules	4 000 \$
Chalet des Sports	41 384 \$
	<hr/>
	<b>58 020 \$</b>

**Total des dépenses à même le surplus** **(528 038 \$)**

**Solde du surplus accumulé au 31-12-2009** **421 500 \$**

#### Soustraire montants non disponibles

Placement FIER	52 684 \$
Inventaire	90 991 \$
Certificats de dépôts	34 823 \$
	<hr/>
	<b>(178 498 \$)</b>

**Solde du surplus accumulé** **243 002 \$**

Plus excédent prévu des revenus sur les dépenses 2010 **534 439 \$**

**Total avant transfert au surplus réservé** **777 441 \$**

#### Transfert au surplus réservé :

Réserve d'infrastructures eau potable	49 435 \$
Réserve Aréna (Chambre des compresseurs)	30 000 \$
Réserve sablière	80 234 \$
Réserve PAAT – développement domiciliaire	85 058 \$
	<hr/>
	<b>(244 727 \$)</b>

**Estimation du surplus accumulé au 31-12-10** **532 714 \$**

### Les réserves

*Nos réserves prévisibles en date de ce jour sont les suivantes :*

⇒ Réserve nettoyage des bassins	24 927 \$
⇒ Réserve P.A.A.T. développement domiciliaire	123 953 \$
⇒ Réserve Parc industriel	0 \$
⇒ Réserve sport élite	5 246 \$
⇒ Réserve subvention parc industriel	4 240 \$
⇒ Réserve eau potable (travaux d'infrastructures)	114 179 \$
⇒ Réserve aréna (chambre des compresseurs)	120 000 \$
⇒ Réserve sablière	167 458 \$

**Total :** **560 003 \$**

Réserves à rembourser à même les revenus de vente de terrains du PAAT :

⇒ Réserve nettoyage des étangs	27 992 \$
--------------------------------	-----------

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

Il est bon de souligner que dans le cadre du Programme d'acquisition et d'aménagement de terrains (PAAT), nous aurons une réserve de 20 terrains prêts pour la revente qui représentent un montant de 325 145 \$.

### **La rémunération des élus**

Conformément à la loi, je vous informe que la rémunération des élus municipaux a été haussée de 0,6% pour l'année 2010 et se chiffre comme suit :

Rémunération de base du maire :	<b>8 971 \$</b>
Allocation de dépenses :	<b>4 487 \$</b>
Rémunération de base d'un(e) conseiller (ère) :	<b>3 002 \$</b>
Allocation de dépenses :	<b>1 502 \$</b>

## **4. RÉALISATIONS GÉNÉRALES AU COURS DU PRÉSENT EXERCICE**

### **Voirie municipale**

Encore cette année, ce département a accaparé beaucoup de ressources humaines et financières afin de bénéficier des subventions accordées par les gouvernements pour relancer l'économie. Nous avons complètement refait à neuf la rue du Plateau ainsi qu'une partie de la rue Bellevue (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, asphaltage) pour un montant total de 845 000 \$ dont 683 000 \$ en subvention dans le cadre du programme de rénovation des conduites (PRECO). De plus, nous avons changé l'aqueduc sur une partie du boulevard Notre-Dame (de la rue Beloeil à la rue Lamontagne). Nous avons fait ce projet car ce tronçon brisait au moins une fois par hiver depuis plusieurs années et les réparations sur le boulevard Notre-Dame sont plus dispendieuses que dans les autres rues de la Ville. C'est un projet de 315 000 \$ dont 140 000 \$ en subvention dans le cadre du programme PRECO et environ 58 000 \$ de la Ville de La Malbaie dans le cadre de l'entente sur l'eau potable entre nos deux villes en 2005.

De plus, nous avons rénové le Chalet des Sports et installé des jeux d'eau au terrain de jeux. Les réparations au Chalet des Sports sont présentement en cours et ils devraient être terminés pour les Fêtes. Nous avons prévu installer cette année les jeux d'eaux et nous avons devancé quelque peu les rénovations du chalet des sports afin de bénéficier d'une aide financière de 205 000 \$ du Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport. Les jeux d'eau sont complétés et seront fonctionnels dès l'été prochain. Une planification d'horaire d'ouverture pour ceux-ci sera mise en place.

Nous avons acquis un camion F-550 4 X 4 avec grappe et benne basculante au montant de 69 000 \$ et une rétrocaveuse (pépine) au montant de 95 469 \$. Avec l'achat de celle-ci, nous sommes présentement autonomes afin de réparer la majorité de nos bris d'aqueduc.

Au printemps de cette année, nous avons finalisé le projet du parc industriel qui avait été débuté à l'automne 2009 (projet de 1 070 000 \$ dont 712 900 \$ en subvention dans le cadre du Programme Québec-Municipalités).

### **Sécurité publique - pompiers**

Au début de l'année 2010, nous avons reçu notre camion de pompiers neuf au montant de 330 000 \$ et nous avons acquis une nouvelle unité de service usagée pour remplacer l'ancienne (communément appelé « SWATT ») afin de pouvoir transporter nos pompiers sécuritairement sur les lieux d'un incendie (5 pompiers peuvent prendre place dans le camion autopompe neuf, 5 dans la camionnette d'urgence acquise l'an passé et 7 dans ce nouvel équipement). C'est une ancienne ambulance Diesel que nous avons acquise et transformée pour nos besoins, pour un coût total d'environ 8 000 \$.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

---

### **75<sup>e</sup> anniversaire de la Ville**

Beaucoup de ressources humaines ont été déployées afin de réussir à mettre en place les activités du 75<sup>e</sup> et surtout la fin de semaine du 6, 7 et 8 août. Tout s'est fait sans engager de personnel supplémentaire ou de « chargé de projet ». Cadres, employés, pompiers, conseillers et bénévoles ont dû mettre la main à la pâte et nous avons réussi, d'après les commentaires reçus, à souligner cet anniversaire en famille, entre nous et dans la convivialité. Merci à tous les partenaires (organismes et commanditaires) qui se sont joints à nous pour ce 75<sup>e</sup>.

### **Culturel**

Dans le cadre du 75<sup>e</sup> anniversaire, nous avons inauguré une sculpture d'Alexis Lapointe dit « Le Trotteur » au parcours des berges de Clermont. C'est un 2<sup>e</sup> monument culturel implanté dans notre ville et j'espère que nous pourrons continuer dans les prochaines années cette amorce de parcours culturel dans notre ville.

*Voici en détail les principales dépenses en immobilisations réalisées cette année ou prévues d'ici la fin de l'année 2010 :*

#### **ADMINISTRATION**

Édifice Hôtel de Ville (planchers salle de réunion et bureaux)	5 203 \$	
Édifice Hôtel de Ville (cuisinette 2 <sup>e</sup> étage)	3 000 \$	
Édifice Hôtel de Ville (salle d'archives)	803 \$	
Édifice Hôtel de Ville (Toiture)	2 985 \$	
Informatique (administration)	2 500 \$	
Téléphonie IP	20 896 \$	
Téléphonie IP	3 325 \$	
<b>Total administration :</b>	<b>38 712 \$</b>	<b>38 712 \$</b>

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Équipement incendie (App. respirateurs autonomes)	11 605 \$	
Équipement incendie (Radio communication)	600 \$	
Équipement incendie (Habits pompiers & bunkers)	5 025 \$	
Équipement incendie (Outils coffre)	500 \$	
Équipement incendie (Boyaux 4 pouces camion incendie)	7 793 \$	
Édifice Caserne (toiture vieille caserne)	2 519 \$	
Machinerie et véhicule (Unité d'urgence)	7 917 \$	
Machinerie et véhicule (Camion autopompe)	332 836 \$	
<b>Total sécurité publique :</b>	<b>368 795 \$</b>	<b>368 795 \$</b>

#### **TRANSPORT ROUTIER / Voirie municipale**

Équipements transports (Outils garage)	5 000 \$	
Équipements transports (Réservoir Eau Ford)	158 \$	
Équipements transports (Sableuse pour F-550)	5 000 \$	
Équipements transports (Trailer réservoir eau)	1 376 \$	
Équipements transports (Boîte Ford 66)	18 960 \$	
Édifice garage voirie (porte garage)	5 016 \$	
Informatique (Ordinateur)	416 \$	
Machinerie et véhicules (Rétrocaveuse)	99 469 \$	
Machinerie et véhicules (Camion F-550)	49 838 \$	
PAAT (Rue du Versant) PAAT Vente de terrains	44 305 \$	
Réno. vieilles rues (Aqueduc Boul. Notre-Dame)	55 000 \$	
Réno. vieilles rues (Aqueduc Boul. Notre-Dame)	197 900 \$	
Réno. vieilles rues (Aqueduc Boul. Notre-Dame)	60 000 \$	
Réno. vieilles rues (Rue du Plateau & Bellevue)	683 000 \$	
Réno. vieilles rues (Rue du Plateau & Bellevue)	300 000 \$	
Réno. vieilles rues (Vieux-Moulins égout sanitaire)	(1 402 \$)	
<b>Total Transport routier :</b>	<b>1 524 036 \$</b>	<b>1 524 036 \$</b>

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010

---

### URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aménagement espace vert	10 372 \$
Éclairage rue des Étangs	1 500 \$
Parc Industriel	60 000 \$
Parc Industriel (Rue Desbiens)	296 419 \$
Parc Incustriel (Rue Desbiens)	51 116 \$
<b>Total Urbanisme &amp; Mise Valeur Territoire</b>	<b>419 407 \$</b>

### LOISIRS & CULTURE

#### Aréna et Patinoire

Équipement aréna (Souffleur à neige)	3 000 \$
Informatique (Logiciel Activitek)	11 748 \$
<b>Total Aréna et Patinoire :</b>	<b>14 748 \$</b>

#### Parcs et Terrain de Jeux

Équipements Terrain de Jeux (Estrades)	877 \$
Jeux d'eau	125 000 \$
<b>Total Parc et Terrain de Jeux :</b>	<b>125 877 \$</b>

#### Chalet des Sports

Édifice Chalet des Sports (Réno. int. et ext.)	78 221 \$
Édifice Chalet des Sports (Réno. int. et ext.)	205 574 \$
<b>Total Chalet des Sports :</b>	<b>283 795 \$</b>

#### Montagne de la Croix

Montagne de la Croix (Portes)	2 949 \$
<b>Total Montagne de la Croix :</b>	<b>2 949 \$</b>

#### Aménagement des Berges

Aménagement piste voitures téléguidés	270 \$
Caméra Berges	6 891 \$
<b>Total Aménagement des Berges :</b>	<b>7 161 \$</b>

#### Bibliothèque

Équipement Bibliothèque (Climatiseur)	3 991 \$
Ameublement bureau bibliothèque	2 522 \$
<b>Total Bibliothèque :</b>	<b>6 513 \$</b>

#### Patrimoine

Culturel (Culture et sépulture)	46 188 \$
<b>Total Patrimoine :</b>	<b>46 188 \$</b>

#### **Total Loisirs & Culture :**

**487 231 \$**

#### **GRAND TOTAL:**

**2 838 181 \$**

#### Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Aréo-Feu Ltée (Équipements incendie)	27 391.37 \$
Aurèle Harvey & Fils Inc. (PAAT – Antoine-Grenier et des Vieux-Moulins)	173 556.40 \$
Construction Éclair (Chalet des Sports)	46 599.98 \$
Coop Fédérée (Huile à chauffage)	34 590.52 \$
Émond Léonce (Sculpture Alexis le Trotteur)	59 759.95 \$
Entreprises Formes & Jeux PEG Inc. (Jeux d'eau)	80 476.12 \$
Hewitt Équipement Ltée (Rétrocaveuse)	101 793.17 \$
Hydro-Québec	193 573.57 \$
Inter Groupe Dubois (Assurances)	51 478.77 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur (Parc Industriel – Rue du Plateau et Autres)	652 428.75 \$
Maxi Métal Inc. (Camion autopompe)	214 795.48 \$
Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	225 893.00 \$



## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010

---

MRC de Charlevoix-Est	547 850.74 \$
Performance Ford Mercury Ltée ( <i>Camion Ford F-550 et Autres</i> )	55 065.96 \$
Roche Ltée Groupe-Conseil ( <i>Vieux-Moulins, Clairval</i> )	54 346.47 \$
Saumon Rivière-Malbaie	77 640.00 \$
SSQ Mutuelle d'assurance-groupe ( <i>50% contrat</i> )	55 067.43 \$
Thivierge Robert ( <i>Contrat service Eau potable – Assainissement</i> )	25 964.34 \$
Ville de La Malbaie ( <i>Service urbanisme et autres</i> )	34 929.50 \$

**Total:** **2 713 201.52 \$**

### 5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

---

Au cours du mois de novembre, nous allons entreprendre les travaux menant au dépôt du budget pour l'année 2011. Il sera déposé le 13 décembre prochain à 20 h 30.

Étant donné les travaux majeurs que nous avons faits en 2009 et 2010 pour environ 4,3 M\$, 2011 sera probablement une année de consolidation de nos finances. Nous devons faire de nombreux travaux de réfection et d'infrastructure mineurs que nous avons dû reporter afin de réaliser certains travaux majeurs, vu l'opportunité des programmes intéressants de subventions mis en place par les gouvernements.

#### Surplus

Le surplus estimé est de 534 000 \$. De ce montant, 244 000 \$ sera transféré dans des réserves pour des dépenses futures spécifiques (ex : aréna, développement domiciliaire PAAT, etc.). Le solde d'environ 290 000 \$ servira pour le budget de 2011, selon les choix du conseil.

### CONCLUSION

---

Lors du prochain budget, je vais faire une réflexion avec le conseil municipal sur l'avenir de notre ville. La question qui tue : « qu'est-ce que nous devons développer, améliorer, instaurer pour se démarquer et faire en sorte que notre ville soit attrayante pour nos citoyennes et citoyens ainsi que pour les futurs résidents ?

En terminant, je remercie les employés (cadres et syndiqués), le conseil municipal et tous les bénévoles pour leur apport à notre communauté et au travail consciencieux que chacun accomplit pour notre ville.

**Jean-Pierre Gagnon, Maire**

**NO. 9363-11-10**

### **RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

---

**CONFORMÉMENT** à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2010 par rapport à ceux de la même période de l'année 2009.

	01-01 AU 30-09 2010	01-01 AU 30-09 2009	ÉCART
<b>REVENUS</b>	4 110 670 \$	3 873 188 \$	237 482 \$
<b>DÉPENSES</b>	2 750 217 \$	2 631 750 \$	118 463 \$



## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2010 par rapport au budget de l'exercice en cours;

	<b>BUDGET</b>	<b>RÉEL</b>	<b>EXCÉDENT</b>
<b>REVENUS</b>	3 906 700 \$	4 110 670 \$	203 970 \$
<b>DÉPENSES</b>	3 906 700 \$	2 750 217 \$	1 156 483 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que ces états comparatifs au 30 septembre 2010 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

### **NO. 9364-11-10**

#### **DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le Conseil municipal de la Ville de Clermont accuse réception de la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

### **NO. 9365-11-10**

#### **AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

**ATTENDU QUE** l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

**ATTENDU QU'après** étude du rapport budgétaire au 30 septembre 2010, certains postes de dépenses excédaient la limite autorisée par la politique de variations budgétaires;

**ATTENDU QUE** les employés responsables des postes budgétaires visés ont proposé les virements nécessaires afin de régulariser la situation et que ces virements ont été approuvés par la direction générale;

**ATTENDU QU'en** vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 septembre 2010.

<b># Grand-livre DE</b>	<b># Grand-livre A</b>	<b>Description du Compte</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>
02 415 06 515		Location machinerie égout		2 500.00 \$
	02 415 07 642	Achat pièces d'égout	2 500.00 \$	
02 713 02 141		Surn. Régulier aréna		6 000.00 \$
	02 715 02 141	Surn. Régulier Parc et terrains	6 000.00 \$	
02 713 02 145		Surn. Vacances aréna		280.00 \$
	02 715 02 145	Surn. Vacances P. et terrains	280.00 \$	

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

---

02 713 02 222		RRQ Surn. Aréna		230.00 \$
	02 715 02 222	RRQ Surn. Parc et terrains	230.00 \$	
02 713 02 232		AE Surn. Aréna		120.00 \$
	02 715 02 232	AE Surn. Parc et terrains	120.00 \$	
02 713 02 242		FSS Surn. Aréna		275.00 \$
	02 715 02 242	FSS Surn. Parc et terrains	275.00 \$	
02 713 02 262		RQAP Surn. Aréna		45.00 \$
	02 715 02 262	RQAP Surn. Parc et terrains	45.00 \$	
02 921 09 844		Intérêts remb. Règl. emprunt		7600.00 \$
	02 922 09 841	Frais de financement	7600.00 \$	
02 719 07 698		Ville 75 <sup>e</sup> anniversaire		10 190.00 \$
	23 096 10 725	Patrimoine (sculpture)	10 190.00 \$	
01 234 74 858		Revenus activités berges	28 653.74 \$	
	02 719 07 696	Activités Berges		28 653.74 \$

### **NO. 9366-11-10**

#### **MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES DE L'ANNÉE 2010**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la Ville de Clermont, de confirmer le mandat de ses vérificateurs pour l'année 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Benoit Côté a fait connaître à la Ville ses conditions de mandat dans sa correspondance du 5 novembre 2010;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont confirme le mandat à la firme Benoit Côté, c.a. pour l'année 2010.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

### **NO. 9367-11-10**

#### **DÉROGATION MINEURE SYLVAIN-MARC BÉLANGER**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Sylvain-Marc Bélanger ayant sa place d'affaires au 34 rue Beauregard à Clermont, a déposé une demande de dérogation mineure le 23 septembre 2010, afin de réputer conforme l'entrée de sous-sol du bâtiment principal à cinq mètres (5 m) de la ligne arrière du terrain alors que le troisième paragraphe de l'article 9.3 du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la ville de Clermont stipule qu'une entrée de sous-sol est autorisée à la condition de respecter la marge de recul arrière qui est de huit mètres (8 m) pour la zone 35-CH.

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain situé à l'arrière de la propriété est en zone agricole et qu'il ne pourra pas être utilisé à d'autres fins que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** le peu d'impact sur les propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2010-11-205 le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Sylvain-Marc Bélanger

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur ainsi qu'à monsieur Sylvain-Marc Bélanger, 34 rue Beauregard, Clermont (Québec) G4A 1H4.

**NO. 9368-11-10**

### **DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE – ADRÉNALINE SPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Benoit Cadrin a déposé une demande de permis d’affichage qui consiste à l’installation d’une enseigne au mur de façade pour le commerce Adrénaline Sports situé au 128 boulevard Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet d’affichage fait partie intégrante du Plan d’implantation et d’intégration architecturale et doit obtenir l’aval du comité consultatif d’urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l’enseigne proposée est conforme au Règlement de zonage # VC-356-90;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2010-11-204 le comité consultatif d’urbanisme recommandait au conseil municipal l’acceptation de cette enseigne;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l’enseigne proposée identifiant le commerce Adrénaline Sports et autorise l’inspecteur municipal à délivrer le permis requis.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur.

**NO. 9369-11-10**

### **DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE – NANCY TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Nancy Tremblay a déposé une demande de permis d’affichage pour son salon de coiffure au 84 rue Antoine-Grenier;

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet d’affichage fait partie intégrante du Plan d’implantation et d’intégration architecturale et doit obtenir l’aval du comité consultatif d’urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l’enseigne proposée est conforme au Règlement de zonage # VC-356-90;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2010-11-204 le comité consultatif d’urbanisme recommandait au conseil municipal l’acceptation de la demande de permis;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l’enseigne proposée et autorise l’inspecteur municipal à délivrer le permis requis.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

---

**NO. 9370-11-10**

**DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – RUE DU PLATEAU –  
JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC.**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 9269-06-10 la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection des infrastructures municipales de la rue du Plateau;

**ATTENDU** l'avancement des travaux, après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 2 présentée;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 2 à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 361 073,57 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, Qc G5A 1N3.

**NO. 9371-11-10**

**PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR TRAVAUX SYLVICOLES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement des Propriétaires de boisés privés de Charlevoix offre divers travaux d'aménagement forestiers (coupe sylvicole, coupe pré-commerciale, plantation, déboisement) en vue de revaloriser le potentiel forestier;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont subventionnés à 90 % par le gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement des Propriétaires de boisés privés de Charlevoix ont préparé un plan d'aménagement pour les terres boisés de la ville de Clermont;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que Monsieur Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint soit autorisé à signer le plan d'aménagement proposé par le Groupement des Propriétaires de boisés privés de Charlevoix Inc. La réalisation des travaux sylvicoles proposés fera l'objet d'une autorisation préalable de la Ville de Clermont.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc., 16 route 138, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0.

**NO. 9372-11-10**

**DEMANDE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. ANTONIO GAUDREULT POUR  
UNE UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE SUR UNE PTIE DU LOT 4 571 785**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antonio Gaudreault désire procéder à la vente de sa propriété agricole située au 230 boulevard Notre-Dame à Clermont, en conservant tel que le prévoit la Loi, un demi-hectare;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antonio Gaudreault désire conserver une superficie additionnelle de 2 286,2 mètres carrés afin de continuer à exploiter un verger existant;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel des sols du lot visé est de 3, 4 et 5 avec des limitations assez sérieuses et graves qui restreignent la diversité des cultures ou exigent l'application de pratiques de conservation spéciales;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a une partie du verger qui est à l'intérieur de la superficie de droit acquis;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande n'aura pas d'effet sur les activités agricoles puisque le producteur continuera son exploitation agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** même si d'autres emplacements sont disponibles à l'extérieur de la zone agricole sur le territoire, le demandeur possède une résidence sur le terrain;

**CONSIDÉRANT QU'IL** aura peu d'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources d'eau et du sol dans la région;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le Conseil municipal de la Ville de Clermont appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-haut et demande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'ajout d'une superficie supplémentaire de 2 286.2 mètres carrés à la superficie de droit acquis.

### **NO. 9373-11-10**

#### **AVIS DE MOTION – NOUVEAU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. VC-394-09-5 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR 2011**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est autorisé par la Loi sur les Cités et Villes du Québec à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Luc Cauchon qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance, un règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2011.

### **NO. 9374-11-10**

#### **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-356-90 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE À MÊME LA ZONE 35-CH**

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage VC-356-90 détermine les usages autorisés dans diverses zones et que ces usages sont regroupés en classes;

**ATTENDU QUE** la «classe commerce et service d'hébergement et de restauration - Ce» inclut les établissements tels « tavernes, bar et boîtes de nuits »;

**ATTENDU QUE** les usages de la classe commerce « Ce » sont autorisés dans la zone 35-CH située en bordure du boulevard Notre-Dame;

**ATTENDU QUE** cette zone est adjacente à un secteur à densité résidentielle importante;

**ATTENDU QUE** les bâtiments résidentiels sont situés très près des propriétés commerciales de la zone 35-CH;

**ATTENDU QUE** l'implantation d'une taverne, d'un bar ou d'une boîte de nuit occasionnerait des bruits causant un préjudice important aux résidents avoisinant la zone commerciale;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2010**

**ATTENDU** également que le stationnement sur le boulevard Notre-Dame est inexistant et que le stationnement sur rue adjacente causerait un achalandage important et mettrait en danger les résidents du secteur résidentiel et leurs enfants;

**ATTENDU QUE** le stationnement de nuit est interdit en période hivernale et que les heures d'ouverture de ce genre de commerce se prolonge après 11 heures, pouvant créer ainsi un contrôle difficile à appliquer;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Éric Maltais qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage VC-356-90 afin :

- de créer une nouvelle zone à même la zone 35 CH et d'en exclure le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.2.5 pour enlever l'usage de tavernes, bars et boîtes de nuit de la classe Ce et ce spécifiquement dans la nouvelle zone créée;
- de créer un nouvel alinéa à l'article 2.2.2.5 « bar complémentaire », intégré à un usage principal
- de prévoir les dispositions applicables à ces modifications

### **NO. 9375-11-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 21 h 30.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale